



TRENTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 46.5 de l'ordre du jour provisoire

COLLABORATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES :
ASSISTANCE MEDICO-SANITAIRE AU LIBAN

Rapport du Directeur général

Le présent rapport, soumis en application de la résolution WHA32.19, fournit des informations sur les mesures prises par l'OMS en collaboration avec d'autres institutions internationales pour fournir une assistance médico-sanitaire d'urgence au Liban durant la période d'avril 1979 à mars 1980.

1. Introduction

1.1 La Trente-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, dans sa résolution WHA32.19, a prié le Directeur général :

"de poursuivre et d'intensifier l'assistance médico-sanitaire au Liban, en allouant à cette fin, et dans toute la mesure possible, des crédits du budget ordinaire ainsi que d'autres ressources financières, et de faire rapport à la Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé."

1.2 Dans son rapport à la Trente-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (document A32/25), le Directeur général a fourni des informations sur l'assistance médico-sanitaire au Liban durant la période d'avril 1978 à mars 1979. Le présent rapport rend compte de l'assistance apportée au Liban au cours de la période d'avril 1979 à mars 1980 et de l'utilisation des fonds à cet effet.

2. Assistance fournie et origine des fonds

2.1 Le 1er juin 1978, un coordonnateur du programme OMS a été chargé d'aider le Ministère de la Santé à exécuter le programme de relèvement du Liban. Ce coordonnateur a aidé à déterminer les besoins d'urgence en vue de l'exécution d'un programme national de reconstruction comprenant notamment un programme national d'assainissement, le renforcement des services d'urgence et le programme de relèvement, dans le cadre du plan concernant les services de santé. Il est en outre chargé de la coordination de l'assistance fournie au Liban avec les autres institutions des Nations Unies et les organismes d'assistance bilatérale.

2.2 En 1979 l'OMS a prélevé sur son budget ordinaire, pour l'assistance médico-sanitaire au Liban, un montant total de US \$365 254, à savoir, US \$185 990 pour l'administration de la santé publique, US \$95 966 pour les bourses d'études, US \$20 000 pour les services épidémiologiques, US \$56 789 pour la liaison sanitaire à Beyrouth et US \$6509 pour d'autres services.

2.3 A la suite d'une demande du Gouvernement concernant un appui financier pour l'équipement de quelque 120 dispensaires dans le sud du Liban, il a été alloué à cet effet des fonds imputés sur le budget ordinaire de la Région de la Méditerranée orientale. On a aussi fourni du matériel de laboratoire et de l'équipement radiologique mobile.

2.4 Des médicaments antimétaboliques demandés par le Ministère de la Santé pour la lutte contre le cancer ont été fournis et expédiés grâce à des fonds libérés en commun par l'OMS (budget ordinaire) et par le fonds fiduciaire des Nations Unies pour l'assistance au Liban.

